

240

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION de la DÉFENSE NATIONALE et des FORCES ARMÉES

Mission d'information sur le Rwanda

COMPTE RENDU N° 41
(Application de l'article 46 du Règlement)

Mercredi 8 juillet 1998
(Séance de 17 heures)

Présidence de M. Paul Quilès, Président

SOMMAIRE

	Page
— Audition de M. le Préfet Claude Silberzahn, Directeur général de la DGSE (1989-1993) <i>(huis clos)</i>	2

(267)

FICHE BILAN
Préfet Claude SILBERZAHN
CR n° 41 - 8 juillet 1998

- Jusqu'en 1990, aucune demande adressée à la DGSE concernant le Rwanda (page 2)
- Analyse de la DGSE : dès 1991, regrette l'engagement croissant de l'appareil militaire français et demande dès 1992, date où elle prévoit la victoire du FPR, le retrait des militaires français ; parle de « bavure d'ingérence » (pages 3 et 4)
- De 1990 à 1994, l'Ouganda n'avait qu'un objectif : évacuer le problème des réfugiés (page 5)
- Personnellement, ne croit pas à la préméditation des massacres et n'analyse pas les massacres de Bugesera comme une répétition générale (page 8)

Le Président Paul Quilès a accueilli le Préfet Claude Silberzahn, Directeur général de la Sécurité intérieure de 1989 à 1993. Il a indiqué que cette audition avait pour objectif de permettre de mieux apprécier l'étendue et la pertinence des informations dont pouvaient disposer les responsables politiques sur la situation au Rwanda, ainsi que celle des pays environnants, notamment au moment où a été décidé l'engagement des forces françaises dans l'opération Noroît.

Il a souligné que le Préfet Claude Silberzahn avait exercé ses fonctions au moment où la France conduisait au Rwanda une action diplomatique difficile, afin de préserver la stabilité de ce pays face à une tentative militaire en provenance de l'étranger et de vaincre la réticence de son Président à accepter le dialogue et les réformes démocratiques que le Gouvernement français estimait indispensables. Cette politique qui s'appuyait sur une stratégie militaire de soutien indirect, était délicate à mettre en œuvre et son efficacité était très largement conditionnée par la qualité des informations reçues, en provenance de différentes sources, au nombre desquelles la DGSE.

M. Claude Silberzahn a tout d'abord rappelé qu'à la demande du Président François Mitterrand, qui estimait que la DGSE devait être renouvelée, il avait dirigé ce service de 1988 à 1993, jusqu'au tout début de la deuxième cohabitation, quelques semaines après l'arrivée de M. Edouard Balladur comme Premier Ministre.

Il a précisé que, de ce fait, il ne parlerait que de la période s'étendant de juin 1989 à juin 1993 et qu'il ne traiterait donc pas de l'attentat et des massacres de 1994 n'ayant pas eu à en connaître. Il a indiqué que son intervention ferait appel à sa seule mémoire dans la mesure où il n'avait préalablement consulté aucun document particulier dans son ancien service.

Il a déclaré que pendant toute la période où il avait dirigé la DGSE, celle-ci n'avait eu aucun homme ni aucune infrastructure au Rwanda, et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, aucun service de renseignement, pas plus à l'époque qu'aujourd'hui et quelle que soit sa taille, n'est présent partout dans le monde, pas même les deux plus grands de l'époque, la CIA et le KGB, et, *a fortiori*, les services de deuxième catégorie que sont les trois services des trois grandes démocraties occidentales, le BND allemand, le MI 5 britannique et la DGSE française, chaque pays se consacrant, en fonction de ses intérêts, à un nombre limité de pays. Ensuite, la France n'avait pas de responsabilités historiques au Rwanda qui ne faisait pas partie du système français. Il a souligné qu'à sa connaissance, jusqu'en 1990, aucune demande du Gouvernement, du Ministre des Affaires étrangères, du Ministre de la Défense, du Président de la République, du Premier Ministre, n'avait été adressée à la DGSE concernant le Rwanda, qui ne figurait pas parmi les préoccupations majeures françaises.

Lorsque quelque chose se passait au Rwanda, la DGSE s'adressait très normalement à un service ami, notamment le service belge qui y était fortement implanté, comme il l'était également au Burundi et au Zaïre, dans le cadre de l'immense bourse d'échanges qui réunit les services entre eux. Il existait un marché permanent du renseignement qui fonctionnait selon le système du donnant-donnant. Pour le Rwanda comme pour le Burundi, la DGSE considérait avec confiance les informations provenant des services belges et se fondait, très naturellement, sur de telles sources pour rédiger en partie ses bulletins d'information lorsqu'elle était saisie d'une demande gouvernementale sur le Rwanda.

Il a indiqué qu'en raison des bouleversements géostratégiques ayant marqué les premières années de cette décennie, il avait eu par la suite pour mission prioritaire de réorganiser son service et de redéployer, autant que possible, ses moyens présents sur le continent africain sur d'autres théâtres. Il a expliqué que s'il avait pu, grâce à des efforts

4.
Dewar

budgetaires importants, maintenir le dispositif africain, il avait dans le même temps augmenté les moyens humains et matériels de la DGSE de près de 50 %, ce qui avait permis de faire face aux nouvelles missions. Dans ce contexte, il n'avait pas été possible de développer une véritable infrastructure au Rwanda qui, de toute façon, aurait demandé plusieurs années avant d'être véritablement opérationnelle. A cet égard, il a rappelé l'émoi qui avait envahi « le Boulevard Mortier » lorsque M. Edouard Balladur, Premier Ministre, avait évalué à un milliard de francs le coût de l'opération Noroît, somme qui aurait permis à la DGSE de développer ses activités, notamment au Rwanda.

Enfin, il a souligné qu'au cours de ces mêmes années, se mettait en place l'appareil militaire, à la fois de renseignement et d'action, et qu'il paraissait peu logique de le doubler, d'autant plus qu'il convenait d'éviter les concurrences et les conflits inutiles entre services. Il fallait au contraire éviter d'ouvrir en Afrique un nouveau lieu de conflit avec l'appareil militaire, car les différences d'appréciation entre la DGSE et ce dernier sur les problèmes africains étant déjà suffisamment connues de tous. En Afrique, à ce moment-là, l'activité du service était entièrement centrée sur trois événements majeurs et autrement plus importants que le Rwanda dans la relation franco-africaine : tout d'abord, la guerre terrible entre le Sénégal et la Mauritanie avait éclaté, dans un lieu stratégique pour la politique africaine de la France ; ensuite, au Sahel, le Mali et le Niger, étaient fortement déstabilisés par la rébellion touareg ; enfin, la DGSE suivait de très près l'évolution politique et militaire du Tchad, pays au coeur du dispositif stratégique politique et militaire français en Afrique.

Il a toutefois souligné qu'avec les moyens dont il disposait, son service avait fait son métier, notamment, comme il l'avait dit, avec la collaboration avec d'autres services amis présents au Rwanda et qu'il avait pu également, dans le cadre de moyens adaptés aux écoutes et avec l'aide de ses services techniques, rassembler quelques informations sur le secteur. En l'absence de structures permanentes sur le terrain, la DGSE avait ainsi conduit des « missions d'intervalles » par l'envoi, selon des moyens spécifiques et des filières répertoriées à l'avance, d'hommes au Rwanda.

Au cours de ces années, le renseignement était essentiellement venu de l'Ouganda où la DGSE était alors présente et implantée. Les informations recueillies portaient principalement sur le FPR, sur M. Paul Kagame, les objectifs politiques de son mouvement, ses structures, l'efficacité de son armée et sur ses liens avec l'Ouganda. Au Rwanda, sur la base des mêmes sources, les informations avaient porté sur l'armée gouvernementale, ses forces mais plus encore ses faiblesses, et sur les oppositions au pouvoir légal. Le renseignement s'est voulu et a pu l'être, parfaitement complémentaire de celui que pouvaient fournir, d'une part, la voie diplomatique, et, d'autre part, la voie de la Mission militaire de Coopération.

Il a précisé qu'au total, l'analyse politique de la DGSE avait été très claire. Ses services avaient regretté, dès 1991, l'engagement croissant de l'appareil militaire français dans l'affaire du Rwanda, préconisé par écrit et par oral, dès 1992, le désengagement militaire de la France, et prévu, dès cette même année, le retour victorieux des immigrés de l'Ouganda. Si elle avait fait entendre sa voix, la DGSE n'avait pas été véritablement entendue. Bien qu'elle n'ait pas, lui a-t-il semblé, prévu les massacres de 1994, sa grande responsabilité au Rwanda a sans doute été de ne pas avoir été suffisamment battante. M. Claude Silberzahn a estimé que la DGSE ne saurait porter la responsabilité de ce qu'il a qualifié de « bavure d'ingérence », essentiellement due, selon lui, à un appareil militaire français présomptueux sur ses moyens, décalé par rapport à la réalité, inconscient de son ignorance du terrain.

La DGSE était à l'époque au coeur du système en Afrique où elle possédait, et possède encore, parmi les meilleurs africanistes existant en France. Elle a été extrêmement

prudente dans son appréciation du problème rwandais car elle ne connaissait pas l'histoire des pays de la région des Grands Lacs. Sa présence en Ouganda trouvait sa justification dans des raisons liées à la politique française ou à la lutte antiterroriste et non pas à des problèmes africains. La réalité rwandaise, la réalité burundaise lui échappaient totalement, car la France n'avait pas d'histoire commune avec ces pays et toute implantation aurait été longue, coûteuse et difficile. Sa prudence et sa modestie n'ont pas été partagées par d'autres qui ont conduit la France à se laisser enfermer dans une sorte de piège dont elle n'a pas su ou pas pu sortir.

Il a considéré que l'affaire du Rwanda posait, en fait, le principe de la politique dite d'ingérence, dont on parle depuis des années, certains évoquant le droit d'ingérence, d'autres le devoir d'ingérence.

Il a estimé qu'un débat comme celui sur le Rwanda qui agite aujourd'hui la France ne pourrait pas avoir lieu au Sénat américain ni au Parlement britannique. Les Etats-Unis comme le Royaume-Uni ne se sont pas, au contraire de la France au Rwanda, laissés entraîner dans une politique d'ingérence, que ce soit au Liberia pour les Américains ou en Sierra Leone pour les Britanniques. Il est clair que les opinions publiques de ces deux pays n'ont pas aujourd'hui à s'interroger sur une « bavure d'ingérence », car ni les Américains, ni les Britanniques n'ont jugé utile de s'ingérer dans les guerres civiles qui ont secoué le Liberia et la Sierra Leone, ils se sont simplement contentés d'observer à distance de sécurité le déroulement des soubresauts qui ont animé ces deux Etats africains.

Après avoir souligné la pertinence du concept de « bavure d'ingérence » évoquée par M. Claude Silberzahn, le **Président Paul Quilès** lui a demandé s'il avait eu connaissance d'éléments susceptibles de confirmer l'établissement de listes de personnalités rwandaises à éliminer ou d'informations qui auraient permis de prévoir l'organisation de massacres planifiés.

Rappelant qu'il ne pouvait s'exprimer que pour la période allant jusqu'au mois de juin 1993, **M. Claude Silberzahn** a indiqué qu'il lui semblait que son service, dont les sources provenaient essentiellement d'éléments du FPR situés en Ouganda, n'avait jamais disposé d'informations faisant état de telles listes ou de massacres prévus et organisés. Il a par ailleurs précisé que la DGSE, pendant ces quatre années, n'avait dû produire qu'entre vingt à trente notes sur l'évolution de la crise rwandaise. Jusqu'en 1992, le Rwanda ne constituait pas l'une des préoccupations centrale de son service. Il a indiqué que la DGSE n'avait pressenti ni l'assassinat du Président, ni les massacres qui ont suivi. Il a toutefois précisé que les contacts entretenus au sein du FPR n'avaient pas non plus prévu ces événements.

M. Bernard Cazeneuve s'est étonné que la DGSE n'ait pas été saisie de demandes gouvernementales après qu'elle ait manifesté des réserves sur la présence militaire française au Rwanda et s'est interrogé sur la coordination des services de renseignement et sur la détermination de leurs missions prioritaires. Il a souhaité savoir si la DGSE avait conduit des investigations sur les causes et les circonstances de l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana ainsi que sur l'enchaînements des massacres qui ont suivi.

M. Claude Silberzahn a tout d'abord indiqué que la nébuleuse qui entourait le monde du renseignement n'était pas facile à clarifier, mais que la mission de ces services était importante pour faciliter la prise de décision des responsables politiques. La première source de renseignement dont dispose les institutions politiques est constituée par la voie diplomatique. Les télégrammes diplomatiques représentent la voie normale d'information du pouvoir politique, de la pyramide qui va du Président de la République au Premier Ministre et aux ministres concernés. Or celle-ci ne dessert pas systématiquement tous les interlocuteurs, une sélection préalable étant opérée. Il a ajouté qu'il y aurait beaucoup à dire sur la diffusion

du télégramme et de la dépêche diplomatique, sur son itinéraire, sur son arrivée ici ou là et sur le calendrier de son acheminement dans le système, ceux-ci n'arrivant par exemple que très rarement au ministère des Finances, qui devrait pourtant figurer parmi les premiers destinataires.

Il a souligné que, parallèlement à la voie diplomatique, il existait d'autres sources d'information, dont la DGSE constituait l'une des voies majeures. A côté de celle-ci, les personnels des finances, en poste dans les ambassades, effectuent un travail de recueil du renseignement d'ordre économique et financier au profit du ministère des Finances. Enfin, la voie militaire, avec les attachés militaires et les coopérants militaires, développe sa propre analyse et sa propre vision quand un problème se présente dans les pays où ils sont implantés. Il n'est pas rare que les analyses des différents systèmes divergent en fonction des centres d'intérêt et des priorités propres à la politique suivie par les différents ministères.

La politique générale qui en résulte est très souvent évolutive. Après concertation interministérielle, elle est souvent adaptée quotidiennement en fonction de l'importance ou de la pertinence des informations. Par ailleurs, les différents services ont une influence auprès du pouvoir politique qui dépend étroitement du niveau de confiance que leur accordent les différentes sphères institutionnelles. S'agissant du Rwanda, la voie militaire a été privilégiée, ce qui a permis à la DGSE de centrer ses moyens sur d'autres pays, notamment africains, où le renseignement militaire a été, de fait, moins actif.

Il a ensuite précisé que s'il pouvait estimer le nombre de notes produites par son service concernant la situation rwandaise entre 1989 et juin 1993, il n'était absolument pas en mesure d'indiquer le volume et le contenu de la production d'information de la DGSE après son départ.

M. Jacques Myard a fait part de ses interrogations sur la fiabilité des renseignements provenant de la « bourse d'échanges » évoquée par M. Claude Silberzahn, d'autant plus que les informations fournies par les services étrangers pourraient provenir de pays ayant des intérêts concurrents de ceux de la France.

M. Claude Silberzahn a précisé qu'il existait une collaboration soutenue entre les services, que les responsables se rencontraient et qu'ils participaient à des réunions collectives qui permettaient de confronter les analyses, ce qui créaient des liens assez étroits. Cette collaboration, parce qu'elle résiste généralement aux tensions diplomatiques, permet de privilégier l'échange de messages qui ne pourraient officiellement pas parvenir aux responsables politiques. Bien que cette « bourse d'échange » n'ait aucun caractère officiel, il est de l'intérêt bien compris de tous ceux qui y participent de ne pas livrer d'informations erronées, sous peine d'être mis en marge du système. Toutefois les analyses et points de vue qui sont livrés par des correspondants étrangers sont décryptés au regard des intérêts de leurs Etats dans les pays concernés par les demandes de renseignement.

S'agissant des événements du Rwanda, l'ensemble des principaux services étaient présents en Ouganda, souvent en ordre dispersé mais chacun savait à peu près ce que faisaient les uns et les autres et les problèmes du Burundi et du Rwanda étaient posés au travers de l'Ouganda. M. Paul Kagame avait aidé le système ougandais à se mettre en place. Pendant ces quatre années, l'Ouganda n'avait qu'un objectif : évacuer le problème des réfugiés. Les Tutsis rwandais étaient certes des alliés, des amis, des frères, mais il était préférable qu'ils retournent au Rwanda. Ce n'était pas un problème majeur en Ouganda, mais c'était un problème ougandais et le départ des réfugiés y apportait une solution.

Les renseignements provenant des services belges ont toujours été pris avec beaucoup de prudence en raison d'expériences passées qui auraient pu avoir des conséquences diplomatiques importantes si le caractère erroné des informations n'avait été prouvé à temps. Il est clair qu'un service de renseignement peut essayer d'en manipuler un autre, mais le travail essentiel de tout service consiste à couper, recouper, vérifier les informations et les sources. Les bulletins de renseignement de la DGSE concernant la situation au Rwanda n'ont pas été rédigés exclusivement à partir de renseignements provenant des services belges mais à partir de l'ensemble de ces sources recoupées par ses propres moyens techniques et par toutes les informations recueillies par les « missions d'intervalle ».

Il a souligné qu'il n'avait pas perçu, dans les contacts qu'il avait pu avoir avec les Américains, d'intérêts concurrents aux intérêts français sur le continent africain ; au contraire, il était même, à l'époque, plutôt difficile d'intéresser les Etats-Unis à l'Afrique. L'intérêt qu'ils portaient à l'Ouganda traduisait en fait leurs préoccupations. Celles-ci concernaient essentiellement l'évolution interne du Soudan et son éventuelle influence sur les pays frontaliers, notamment en raison du développement d'une certaine forme d'intégrisme.

M. François Lamy a indiqué qu'il avait cru comprendre qu'il existait une sorte de partage informel des tâches entre la DGSE et la Direction du renseignement militaire, chaque direction agissant dans une zone dans laquelle l'autre s'efforçait de ne pas intervenir, en fonction d'intérêts parfois divergents. Il a souhaité connaître l'état des relations entre ces deux services sur la question rwandaise et les raisons qui avaient pu conduire l'intervenant à considérer que les forces militaires avaient été ignorantes et présomptueuses dans leurs analyses et positions sur la politique à mener au Rwanda.

Il s'est ensuite déclaré surpris par le fait que la DGSE n'ait pas été plus sollicitée par le pouvoir politique sur la crise rwandaise alors qu'elle prônait le désengagement militaire de la France et qu'elle se soit contentée de conduire des « missions d'intervalle » dans la mesure où ses analyses et conclusions divergeaient de celles des militaires.

M. Claude Silberzahn a souligné que l'un des enseignements majeurs qu'il a tiré de la guerre du Golfe avait été la nécessité d'encourager la création de la Direction du renseignement militaire (DRM) pour répondre aux besoins spécifiques d'information des armées, notamment sur les théâtres d'opération où elles pouvaient être engagées. La spécificité de ce recueil du renseignement n'entraînait pas dans les missions de la DGSE et le rattachement administratif de la DGSE au ministère de la Défense avait entretenu une forte ambiguïté sur ses attributions, conduisant, à tort, à considérer qu'elle effectuait du renseignement militaire, ce qui n'a jamais été dans ses attributions.

La Direction du renseignement militaire a été constituée à partir des services de renseignement préexistants dans chacune des armées. La création de cette entité exclusivement militaire a permis de bien distinguer le renseignement militaire proprement dit qui relevait de la DRM et le renseignement d'ordre politico-stratégique incombant à la DGSE. La principale difficulté rencontrée par le premier Directeur de la DRM, le Général Heinrich, qui venait de la DGSE, a été précisément de mettre en place son organisme, à partir de moyens épars, de le rendre crédible et de l'imposer aux trois états-majors des armées et aux attachés militaires, et de convaincre le ministre de son intérêt. Bien que ne connaissant pas le fonctionnement actuel de la DRM, M. Claude Silberzahn a estimé qu'il lui faudrait près d'une vingtaine d'années pour s'intégrer dans le système militaire. Il a indiqué qu'à son départ la DRM n'était pas encore devenue un outil à part entière de recueil et d'analyse du renseignement.

M. François Lamy a fait remarquer qu'au moment de la crise rwandaise personne n'était apparemment à même de fournir du renseignement puisque la DGSE ne s'intéressait que de très loin au Rwanda et que la DRM n'était pas un outil performant.

M. Claude Silberzahn a précisé que, traditionnellement, la Mission militaire de Coopération et l'attaché militaire étaient chargés du renseignement et qu'ils étaient devenus théoriquement les correspondants de la DRM, puisque celle-ci se mettait alors en place. Il a souhaité ne pas avoir à trop s'étendre sur le fonctionnement de la DRM, confiant à la mission que ses rapports avec le système militaire n'avaient jamais été bons.

M. François Lamy a souhaité savoir si son service s'était intéressé aux activités africaines du Capitaine Barril.

M. Claude Silberzahn a indiqué que, dès lors qu'il était à l'étranger, les agissements du Capitaine Barril faisaient l'objet d'une certaine attention de son service. Il a toutefois précisé qu'il n'avait jamais vu apparaître son nom en relation avec le Rwanda jusqu'à son départ de la DGSE en juin 1993.

Faisant état d'informations sur l'existence d'une convention secrète entre le Zaïre et le Rwanda portant sur l'interdiction de séjour d'opposants politiques dans les pays respectifs et sur l'importance d'une autre convention tendant à lutter contre la culture et le trafic de cannabis dans la région des Grands Lacs, M. Pierre Brana a demandé si la DGSE disposait d'informations particulières sur ces sujets.

M. Claude Silberzahn a répondu que l'implantation de son service dans la zone des Grands Lacs n'était pas assez développée pour obtenir des informations portant sur des conventions de cette nature et dont l'une avait été signée dans une grande discrétion.

M. Pierre Brana s'est interrogé sur la nature des relations entre le Colonel Kadhafi et le Président Museveni qui avaient, semble-t-il, fluctué dans le temps, la Libye et l'Ouganda s'étant parfois nettement rapprochés.

A ce sujet, le Président Paul Quilès a fait observer qu'au cours d'une audition précédente, il avait été précisé à la mission que des éléments du FPR avaient extorqué des armes au Colonel Kadhafi en lui faisant croire qu'ils étaient d'ardents défenseurs de la cause musulmane en Afrique.

M. Claudé Silberzahn a indiqué qu'à l'époque où il dirigeait le renseignement extérieur, la Libye retenait l'attention de la DGSE et que, très logiquement, le Colonel Kadhafi faisait partie des personnalités auxquelles son service accordait un intérêt soutenu. Il a par ailleurs précisé que le Colonel Kadhafi s'était un moment intéressé à l'Ouganda, sans doute parce qu'il espérait à ce moment précis obtenir une certaine assistance dans le différend qui l'opposait à Khartoum. Il semble toutefois que son attitude n'ait apparemment eu aucun lien avec la situation dans le sud de l'Ouganda, l'existence du FPR et l'évolution du Rwanda et du Burundi.

M. Pierre Brana a souhaité savoir si la DGSE possédait des informations sur les massacres qui s'étaient déroulés dans Bugesera en mars 1992 permettant de savoir s'il s'agissait d'une répression violente d'une révolte populaire ou d'un banc d'essai des extrémistes hutus dans la perspective de la « solution finale ».

M. Claude Silberzahn, en l'absence d'informations particulières, a estimé qu'il ne croyait pas à une préméditation de ces massacres, l'opposition au régime gouvernemental en

place au Rwanda étant à la fois tutsie et hutue. De même, au sein du FPR, si M. Paul Kagame, chef militaire du FPR, était tutsi, son Président était hutu. Il a indiqué que jamais jusqu'en 1993, M. Paul Kagame et ses amis n'avaient laissé échapper d'informations pouvant permettre d'imaginer qu'il existait des plans laissant redouter une telle issue. Bien au contraire, ils ont déclaré en permanence que l'arrivée au pouvoir du FPR au Rwanda permettrait de mettre de l'ordre, mais à aucun moment ils n'ont envisagé devoir être confrontés à ce problème.

Soulignant l'importance de ces propos, le **Président Paul Quilès** a demandé si les rapports avec le FPR en Ouganda étaient assez confiants pour que ces informations puissent être considérées comme fiables.

M. Claude Silberzahn s'est déclaré quasiment certain de la fiabilité de ses informations. Il a estimé que si le FPR à l'époque avait été au courant de la programmation de massacres au Rwanda, la DGSE l'aurait su car, les massacres visant les populations tutsies, le FPR l'aurait inévitablement alertée.

Le **Président Paul Quilès** a demandé s'il paraissait réaliste de penser, comme l'avait fait le FPR, qu'il serait accueilli en libérateur par la population rwandaise, ce qui n'a, à l'évidence, pas été le cas.

M. Claude Silberzahn a répondu par l'affirmative, l'idéologie affichée par le FPR étant une idéologie visant à l'instauration de la démocratie et souhaitant une cohabitation pacifique. Il a rappelé que le FPR en exil avait toujours prétendu qu'à son retour au pouvoir son principal objectif serait de fraterniser avec le reste de la population rwandaise.

M. François Lamy a fait part de ses interrogations sur la logique politique du FPR et a voulu savoir si celle-ci comportait-elle une dimension ethnique larvée, si les dirigeants tutsis du FPR, M. Paul Kagame et d'autres, se sentaient Tutsis avant d'être Rwandais ou l'inverse et si leur appartenance à l'ethnie tutsie avait pour eux une importance.

M. Claude Silberzahn a précisé que, dans leur doctrine, les dirigeants du FPR n'affichaient pas d'appartenance ethnique, pas plus que dans leurs discours. Dire qu'ils ne se sentaient pas Tutsis serait peut-être excessif. Toutefois, il a souligné qu'ils avaient accompli un effort permanent pour faire en sorte que des Hutus rejoignent leurs rangs.

Le **Président Paul Quilès** a remercié le Préfet **Claude Silberzahn** pour la qualité de ses propos qui ont permis d'élargir le champ de réflexion des membres de la mission, notamment sur le concept de « bavure d'ingérence ».